



Hénin-Beaumont, le 20 octobre 2019

## Huitième plainte du RN contre le PCF d'Hénin-Beaumont : le maniaque du procès politique a encore frappé

Steeve Briois est un véritable maniaque du procès politique. Depuis 2011, c'est la huitième plainte que le maire RN (ou un de ses amis) m'intente pour un article de blog, un communiqué de presse ou une intervention en conseil municipal.

Ce vendredi matin, un huissier est donc venu me remettre une convocation pour un procès devant le tribunal correctionnel de Béthune le 16 janvier prochain.

Steeve Briois n'a pas supporté que je défende publiquement, en posant une question orale lors du conseil municipal du 19 juillet dernier, Ahmed Nacer, un cadre de la municipalité membre de la CGT, qui avait subi une mutation vécue comme une sanction et avait engagé un recours, qu'il avait gagné, devant le Tribunal administratif de Lille et la Cour administrative d'appel de Douai.

Vindictif, le maire d'Hénin-Beaumont avait maintenu la mutation d'Ahmed Nacer en prenant un nouvel arrêté de mutation avant de refuser la réintégration de l'ancien Directeur des Affaires Financières à l'issue de son arrêt maladie en le plaçant en disponibilité d'office, sans salaire et sans congés payés, afin de « *l'étouffer financièrement* » ainsi que le confiait M. Nacer à *la Voix du Nord* le 22 septembre 2018, dénonçant un « *acharnement* ».

En conseil municipal, le 24 février 2017, le maire RN et son adjoint étaient allés tous deux jusqu'à évoquer « *l'incompétence* » de M. Nacer en le qualifiant avec mépris de « *champion* ». Pour ces propos calomnieux, Steeve Briois a été condamné pour diffamation en juillet 2019 à 1 000 euros d'amende par le tribunal de Béthune.

C'est sur cette affaire que je suis revenu, lors du conseil municipal du 19 juillet dernier.

Selon le Code du travail et le Code pénal, le harcèlement moral au travail suppose trois critères cumulatifs :

- Des agissements répétés
- Des agissements ayant pour objet ou pour effet une dégradation des conditions de travail d'un salarié
- Des agissements susceptibles de porter atteintes aux droits et à la dignité du salarié ainsi qu'à sa santé physique ou mentale

Dans mon interpellation adressée à Steeve Briois, je demandais au maire quand il cesserait de franchir la ligne rouge séparant l' élu républicain du « *patron-voyou harceleur* ». Pour toute réponse, Steeve Briois avait mis un terme au conseil municipal en annonçant une plainte. C'est cette plainte que je viens de recevoir. On ignore encore, pour l'heure, si ce maniaque du procès harceleur demandera au conseil municipal de faire payer par la ville ce nouveau procès politique...

Je continuerai pour ma part à défendre les agents de la ville victimes des agissements de ce maire.

**David NOËL,**  
Conseiller municipal PCF d'Hénin-Beaumont